

## Info sur la prime communale à l'installation d'un chauffe-eau solaire

Extrait du bulletin communal de septembre 2002

**L**e réchauffement de la planète n'est plus une hypothèse. L'émission accrue de CO<sub>2</sub> contribue au réchauffement de notre climat. La Belgique s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre et plus particulièrement le CO<sub>2</sub>.

La Wallonie présente une consommation en énergie 2 fois plus importante que la moyenne mondiale.

L'énergie solaire est une énergie non polluante, gratuite et qui se régénère sans cesse. En Belgique, plus de la moitié de la consommation annuelle en eau chaude d'un ménage peut être couverte en utilisant l'énergie solaire (bénéfice pour le portefeuille et pour la qualité de l'environnement. Le Ministre Régional

Wallon des Transports, de la Mobilité et de l'Énergie a décidé de lancer un plan d'action ambitieux visant l'installation de 200.000 m<sup>2</sup> de capteurs solaires en Wallonie d'ici 2010 (1 ménage sur 30).

Notre commune souhaite une participation active à la promotion des chauffe-eau solaires en proposant l'obtention d'un subside de 250 € dans les mêmes conditions que celles proposées par la Région Wallonne.

Cette subvention communale s'additionnera aux subventions existantes : à la Région Wallonne 620 €, à la Province 620 € et chez Electrabel 620 €. Ces aides sont cumulables soit 2.110 € sur un coût global de +/- 4.250 €.

---